

Le MR veut accélérer les transferts vers la Communauté germanophone

ENTITÉS FÉDÉRÉES Les libéraux demandent au gouvernement wallon de s'engager

- ▶ Députés wallons et germanophones se rencontrent à Namur.
- ▶ Le transfert des compétences ? Dialogue au point mort.
- ▶ Le MR dépose une proposition de résolution pour pousser l'exécutif wallon à agir.

Devinez qui tient la vedette cette semaine au parlement wallon ? Réponse un peu incongrue, à l'image de notre paysage institutionnel complexe : la Communauté germanophone... Ce mardi et ce mercredi, il sera en effet beaucoup question des rapports entre la Wallonie et la plus petite communauté de notre pays dans des débats qui mobiliseront les députés mais qui verront aussi défilier à Namur de nombreux élus venus des cantons de l'Est (voir ci-contre).

La Communauté germanophone reste demandeuse de compétences plus larges qui lui permettraient d'avancer vers ce statut de « quatrième Région » de Belgique qui lui tient à cœur. En Wallonie, ce débat est un peu passé au second plan depuis les élections et la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat.

La Déclaration de politique régionale confirme le souhait de la coalition PS-CDH de « poursuivre et approfondir la coopération et les synergies existantes avec le gouvernement de la Communauté germanophone, notamment dans le cadre des nouvelles matières qui sont transférées par l'autorité fédérale en exécution de la sixième réforme de l'Etat. » Pour baliser sa politique en la matière, l'exécutif wallon s'appuie sur la déclaration de principe adoptée à l'unanimité par le parlement d'Eupen le 27 juin 2011 et « s'engage à ce que le sujet (le transfert de nouvelles compétences, NDLR) fasse l'objet de discussions au cours de la présente législature, dans un esprit de dialogue et d'ouverture. »

Assumer

La déclaration en question fait désormais référence dans les neuf communes frontalières. On y lit notamment que « la Communauté germanophone doit être une entité fédérée égale en

droits au sein de la future structure de l'Etat » et qu'« elle est disposée, prête et en mesure d'assumer, en étant dotée des moyens financiers ou des possibilités de financement appropriées, toutes les compétences qui ont été transférées aux entités fédérées belges dans le passé ou leur seront transférées à l'avenir dans le cadre de la réforme de l'Etat. » Vous avez dit quatrième Région ? On y est.

Mais le processus semble s'enliser. Du coup, le MR a décidé de prendre l'initiative. Ce mardi, le groupe libéral au parlement wallon déposera une proposition de résolution par laquelle il demande, comme le prévoit l'article 139 de la Constitution, d'engager rapidement les procédures qui aboutiront au transfert vers l'actuelle Communauté germanophone d'un paquet colossal de compétences : le solde de la politique de l'emploi, l'urbanisme et le logement, l'aménagement du territoire, les travaux routiers, l'exercice des compétences provinciales...

Si l'initiative est wallonne, elle est soutenue par l'ensemble de la hiérarchie du MR, jusqu'à son sommet. C'est dire si cette proposition de résolution peut aussi être interprétée comme une volonté du parti du Premier ministre de placer la majorité régionale PS-CDH face à ses respon-

sabilités. Les deux formations de la coalition semblent jusqu'à présent vouloir s'en tenir à la Déclaration de politique régionale. L'opposition libérale leur demande de faire preuve de plus d'ambition.

« Le débat s'éternise alors que la revendication est forte, pacifique et unanime, note Pierre-Yves Jeholet, le chef du groupe MR à Namur. Au PS et au CDH, on semble penser que ce n'est jamais le bon moment pour passer à l'acte et pour soutenir les ambitions de la Communauté germanophone. Au MR, nous sommes clairement favorables à l'idée d'une quatrième Région. Il faut maintenant dégager en Wallonie une volonté politique qui ira dans ce sens. »

Faire des choix

Pour le MR, il est grand temps que le gouvernement wallon « tombe les masques et fasse enfin preuve de clarté » : « Cessons donc de faire semblant et parfois de mettre des freins au processus pour engager de vraies discussions sur ces compétences », souligne le chef de file des libéraux.

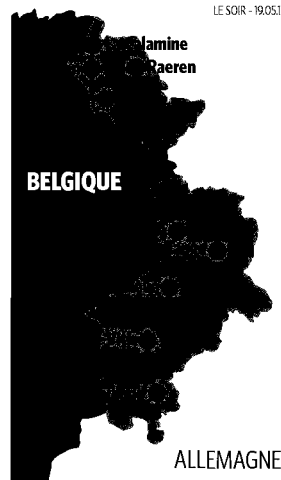
Ce ne sera pas simple. La Wallonie traverse une période budgétaire très délicate et le débat sur les compétences s'accompagnera forcément d'un débat sur leur financement : « Il faudra objectiver les questions financières et aboutir à des accords où il n'y aura pas de perdant ou de gagnant, insiste Pierre-Yves Jeholet. La Wallonie devra soutenir l'émancipation des germanophones mais ceux-ci devront sans doute aussi faire des choix et se montrer raisonnables. Tout ce-

la sera au cœur des négociations que nous voulons voir démarrer rapidement sur base d'une méthodologie claire et performante : quelles compétences ? Quels financements ? »

A terme, conclut le libéral, la Wallonie sera gagnante : « Nous avons tout avantage à travailler avec une entité fédérée dont nous observons souvent les politiques avec intérêt, parce qu'elles montrent l'exemple dans bien des domaines. La Communauté germanophone peut être pour les Wallons un pont utile vers l'Allemagne et l'Est de l'Europe. »

Si la proposition de résolution du MR ne sera pas adoptée ce mardi (elle doit transiter par la conférence des présidents), elle risque bien de peser lourd dans les débats du jour entre parlementaires wallons et germanophones. ■

ERIC DEFFET
LE SOIR - 19/05/15



PROCOLE

**Karl-Heinz Lambertz
devra
patienter**

Le premier
point de l'ordre
du jour en dit
long sur le



caractère exceptionnel de la réunion qui se tiendra ce mardi matin à Namur : la commission de coopération Wallonie-Communauté germanophone approuvera le procès-verbal de ses précédents travaux qui ont eu lieu... le 11 février 2011 à Eupen. Quatre ans et des poussières pour deux entités fédérées dont les destins sont condamnés à s'entre-croiser, c'est beaucoup. Emmenés par Karl-Heinz Lambertz (PS), ancien président et aujourd'hui président du parlement, les élus germanophones débattront avec leurs homologues wallons de la sixième réforme de l'Etat et du transfert des compétences.

Mercredi, Karl-Heinz Lambertz s'exprimera devant le parlement wallon réuni en plénière. La prestation du socialiste a suscité quelques remous au sein de la conférence des présidents. L'Eupenois succède à d'autres orateurs de prestige : le Luxembourgeois Xavier Bettel, Luc Coene ou Herman Van Rompuy. En coulisses, des députés estiment que les invitations lancées par André Antoine (CDH), le président, commencent à transformer le parlement en nouveau Cercle de Wallonie...

Et puis que va dire Lambertz à la tribune ? Convient-il que les Wallons lui répondent ? Quelle est la nature des débats ? On ne le saura que tard dans la journée : le germanophone s'exprimera après les questions d'actualité. Heure exacte : indéterminée... Il devra patienter.

E.D.

contexte Une unanimité qui ne se discute pas

Malgré leur statut de minorité très protégée et en dépit des compétences qui leur ont déjà été attribuées, les 77.000 germanophones ne sont toujours pas des Wallons comme les autres.

Un seul exemple : en matière d'urbanisme, un citoyen ou une entreprise qui souhaite lancer un recours contre une décision n'a pas d'autre choix que d'introduire une procédure en français auprès de la Région wallonne.

C'est dire si la Communauté germanophone demeure une entité à part dans le paysage institutionnel de la Belgique fédérale, malgré les réformes de l'Etat et les transferts déjà réalisés au départ de la Wallonie : en 1994 pour les monuments et sites, en 1999 pour l'emploi et les fouilles, en 2004 pour les pouvoirs subventionnés, en 2014 enfin pour le tourisme mais aussi l'organisation, la compétence et le fonctionnement des institutions communales...

Il reste du pain sur la planche pour at-

teindre le statut de quatrième Région du pays, qui n'est pas prévue par la Constitution, mais que tout l'éventail politique appelle de ses vœux du côté d'Eupen et de Saint-Vith. La sixième réforme de l'Etat, qui a largement bénéficié à la Wallonie, devrait logiquement profiter aussi aux germano-

Pour les compétences provinciales, on frôle l'incident : la province de Liège perdra son autorité sur une partie de son territoire

phones, par effet de cascade : les nouvelles compétences sur l'emploi, par exemple, devraient venir grossir le portefeuille de matières déjà dans les mains du gouvernement de la petite entité.

Mais rien n'est simple. Pour que chacun s'y retrouve et pour financer des opérations d'une telle envergure, aucune automaticité n'est envisageable : il faut aboutir à des ac-

cords équilibrés. Pour le tourisme ou les fouilles, tout roule. Pour l'aménagement du territoire, l'affaire est déjà plus sensible.

Pour les compétences provinciales, on frôle l'incident : la province de Liège perdra son autorité sur une partie de son territoire.

Enfin, les élections de 2014 n'ont pas bousculé le paysage politique dans les cantons de l'est, mais elles ont porté au pouvoir pour la première fois le chef de file d'un parti régional, Oliver Paasch (ProDG). L'homme se défend d'être un ultrarégionaliste, mais les Wallons doivent encore trouver leurs repères dans l'indispensable dialogue avec le nouveau ministre-président. Lors de son installation, il confiait au *Soir* : « *Je ne veux pas parler de malaise. Mais il faut reconnaître que les négociations les plus récentes n'ont pas été faciles. Je le répète : les germanophones sont unanimes à propos des transferts...* » A bon entendeur ! ■

E.D.